

Objektyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **32 (1906)**

Heft 12

PDF erstellt am: **28.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Divers.

CONCOURS

Concours

*pour un Hôtel de la Caisse d'Epargne de Neuchâtel,
à la Chaux-de-Fonds.*

Rapport du jury.

Le jury désigné par la Direction de la Caisse d'Epargne de Neuchâtel, pour juger les projets présentés au concours ouvert pour la construction d'un hôtel de la Caisse d'Epargne, à la Chaux-de-Fonds, s'est réuni à Neuchâtel le 26 mai 1906, sous la présidence de M. le conseiller d'Etat Perrier.

Les projets exposés étaient au nombre de 36.

Le jury estime qu'aucun projet ne peut être pris en considération pour l'exécution. En conséquence il ne décerne pas de 1^{er} prix.

Le choix du jury s'est arrêté sur les projets suivants :

Le N° 12, ayant pour devise « *Tire-Lire* », dont l'auteur est M. Maurice Braillard, architecte, à Genève, et lui a décerné le II^e prix, de 1200 fr.

Les N° 29, devise « *C-E* », de MM. Prince et Béguin, architectes, à Neuchâtel, et 15, devise « *Portefeuille* », de MM. de Pietro et Roseng, architectes, à Neuchâtel,

« Ex-æquo » le III^e prix.

Mais le jury ayant été informé que les auteurs du projet N° 15, devise « *Portefeuille* », ne remplissent pas une des conditions du programme, ni l'un ni l'autre n'étant neuchâtelois ou domicilié dans le canton de Neuchâtel, il décide de classer le projet N° 15 « hors concours » et d'attribuer au projet N° 29 un prix de 800 fr.

Les N° 25, devise « *Chardon* », de MM. Léon Boillot et Ernest Lambelet, architectes, à la Chaux-de-Fonds.

N° 33, devise « *Charrette* », de MM. Gustave Chable et Edmond Bovet, architectes, à Neuchâtel.

N° 9, devise « *Epargne* », de M. R. Convert, architecte, à Neuchâtel.

N° 1, devise « *Vert et fleuri* », de MM. Kunzi et F. Huguenin, architectes, à Paris.

« Ex-æquo » le IV^e prix, de 500 fr.

Au premier tour, le jury a éliminé 12 projets, savoir les N°s 2, 3, 8^a, 8^b, 8^c, 11, 14, 20, 22, 23, 26, 32.

Au deuxième tour 11 projets, les N°s 4, 6, 7, 10, 13, 17, 19, 21, 24, 31, 34.

Au troisième tour, le jury a encore éliminé 4 projets, soit les N°s 5, 16, 18 et 28.

Le N° 5, devise « 4 % ». Entrée bien placée, départ d'escaliers mesquin. 1^{er} étage, disposition des bureaux judicieuse. Terrain insuffisamment couvert. Appartement du concierge, quoique prévu par le programme au 1^{er} étage, pourrait être admis. Façade bien étudiée, bien groupée, d'un style ne s'harmonisant pas avec le caractère local.

Le N° 16, devise « *Ripp* ». Entrée et escalier bien disposés, ce dernier mal éclairé. Façade un peu théâtrale.

Le N° 18, devise « *Economie* ». Belle entrée, bel escalier, partageant le rez-de-chaussée. Plan du 1^{er} étage, bel ensemble de disposition des bureaux. Aux étages supérieurs, utilisation insuffisante du terrain. Façade ne présentant pas le caractère voulu.

Le N° 28, « *Nœud rouge* ». Disposition des magasins un peu trop divisée. Insuffisance de hauteur du plafond de l'escalier, donnant accès aux bureaux. Bonne disposition des appartements. Emplacement de la salle d'attente séparant les bureaux. Jolie aquarelle de l'escalier.

Au quatrième tour, le jury écarte les deux projets portant les N°s 27 et 30.

Le N° 27, devise « *Bas de laine* », dont la façade a retenu son attention par sa distinction. La disposition du plan est médiocre, cependant le rez-de-chaussée offre d'heureuses dispositions.

Le N° 30, devise « *Ecu* », dont le plan du rez-de-chaussée, assez satisfaisant, est trop coupé. Escalier des bureaux trop important, manque de hauteur au passage sous plafond. Disposition des bureaux et des appartements assez bonne. Façade manquant un peu de pied. Sans intérêt marqué.

Le jury retient en concours pour la classification les projets portant les N°s suivants : 1, 9, 12, 15, 25, 29, 33.

Le N° 1, devise « *Vert et fleuri* ». Entrée bien disposée, bureau de l'Agent et chambre forte trop éloignés de la Caisse. Cour vitrée intérieure à condamner. Services trop disloqués. Façade bonne, entrée de côté bien motivée. Ordonnance des magasins et des locaux des services de la Caisse bien appropriés (IV^e prix, 500 fr.).

Le N° 9, « *Epargne* ». Terrain insuffisamment utilisé aux étages supérieurs. Magasins injustifiés. Disposition du 1^{er} étage bonne, mais place perdue dans la salle d'attente. Emplacement et disposition de l'appartement du concierge bons, quoique non indiqué par le programme.

Façade très intéressante et de bonne architecture. Entrée placée complètement de côté améliorerait le projet notablement (IV^e prix, 500 fr.).

Le N° 12, « *Tire-Lire* ». Bon plan, ayant réussi à donner à l'entrée l'importance voulue. Portique à trois arcades très séduisant, mais nuit à la location des magasins, qui réclament avant tout de grandes surfaces d'exposition. L'entrée dans l'axe divise le rez-de-chaussée, ce qui dans la pratique peut avoir des inconvénients. Disposition très heureuse du 1^{er} étage. Belle façade, réminiscence de Berne du XVIII^e siècle (II^e prix, 1200 fr.).

Le N° 15, « *Portefeuille* ». Assez bon plan, bonne disposition pratique, mais se lisant difficilement. Bonne façade bien groupée, caractéristique. Façade latérale bien étudiée et sincère (III^e prix, hors concours).

Le N° 25, « *Chardon* ». Bon plan, bien éclairé, sauf l'escalier en cas de neige. Beaux magasins. Bonne distribution des bureaux. Bon escalier des appartements avec ascenseur. Façade de bonne disposition, mais manquant d'allure. Fenêtres coupées par l'escalier (IV^e prix, 500 fr.).

Le N° 29, « *C-E* ». Plan trop coupé au rez-de-chaussée. Heureuse disposition de l'entrée des locataires. Escalier des appartements étranglé au 1^{er} étage. Disposition des bureaux bonne, chambre forte bien placée. Bonne disposition des appartements. Belle et imposante architecture de façade avec entrée centrale. Balustrade du couronnement pas indiquée (III^e prix, 800 fr.).

Le N° 33, « *Charrette* ». Accès de côté, permettant une bonne utilisation des magasins. Mauvaise disposition de l'escalier des bureaux. Chambre forte mal placée. Façade originale et bien appropriée (IV^e prix, 500 fr.).

Neuchâtel, le 1^{er} juin 1906.

Signé : Louis Perrier, président. — Francis Isoz. — H.-B. de Fischer. — Maurice de Coulon. — Samuel de Perregaux.